

Mutinerie à la prison centrale de Franceville Les prisonniers s'insurgent contre leurs mauvaises conditions de vie et de détention

N.O.
Franceville/Gabon

LA prison centrale de Franceville a connu, dans la journée de mardi 05 juin 2018, un événement sans précédent. Il s'agit d'une mutinerie orchestrée par les détenus, à la suite d'une tentative d'évasion de deux prisonniers, vite rattrapés dans l'enceinte de la prison par les matons. Par la suite, une fausse rumeur, faisant état du décès d'un des fugitifs, s'est alors répandue dans les différents quartiers de la pri-

son, provoquant la révolte des détenus. Lesquels ont alors tenté de détruire les murs de la maison carcérale pour se faire la belle. Pour contrecarrer cet acte de rébellion, les agents pénitentiaires ont déployé de gros moyens. Ce qui a occasionné des violences entre les deux parties. Alertées, les forces de sécurité et de défense ont pris d'assaut la prison, où sont arrivées également les autorités judiciaires et administratives, pour ramener le calme dans cet univers carcéral. Ce qui a abouti à l'ouverture des négociations.



Photo : Nadjège Ontounou

La prison centrale de Franceville, théâtre de la mutinerie de mardi.

Les manifestants ont expliqué que cette mutinerie est l'expression de leur ras-le-bol face à leurs mauvaises conditions de détention, à la surpopulation de ce pénitencier de Franceville et au fait que les audiences sont suspendues depuis longtemps au tribunal, pour cause de grève des greffiers. Aussi, réclament-ils l'ouverture immédiate des audiences, l'amélioration de leurs conditions nutritionnelles et de vie, et la fin des violences dont ils sont victimes de la part des matons. Pour apaiser le climat, le procureur de Franceville a

pris l'engagement de reprendre les audiences. Pour sa part, l'administrateur a exhorté les détenus à faire preuve de patience et de laisser le temps à l'administration, pour résoudre le reste des points évoqués, dans la mesure du possible. Le bilan de la mutinerie fait état de trois blessés, deux agents et un prisonnier, ainsi que des dégâts matériels importants, en l'occurrence la destruction des grilles des fenêtres dans les différents étages, et de l'aération des couloirs.

Affaire Satram

Le ministre du Travail refuse d'aller au-delà de ses compétences

CNE
Port-Gentil/Gabon

LE ministre du Travail, Calixte Arnaud Engandji Alandji, n'a pas la solution pour dénouer la crise qui prévaut à Satram. C'est ce qui ressort de la deuxième séance des pourparlers entre les employés de cette entreprise et lui, mardi dernier, dans la salle polyvalente du gouvernement à Port-Gentil. Après la première rencontre tenue le vendredi 1er juin, le ministre s'est concerté avec ses collègues du gouvernement, puis est revenu à Port-Gentil pour tenir informés les employés de Satram de la décision prise au sommet de l'Etat. S'agissant du principal point d'achoppement, à savoir la relaxe du syndic Rufin Edo Dubernard revendiquée par le personnel comme étant le « médica-



Photo : Wilfred MBINAH / L'Union

Le ministre Engandji Alandji a-t-il réussi à dénouer la crise ?

ment approprié » pour mener à bien et à terme, la procédure de redressement judiciaire de Satram, le ministre Engandji Alandji a eu ces mots : « ni l'arrestation de Me Edo, ni la procédure de redressement judiciaire ne sont de la compétence du membre du gouvernement que je suis ». Et d'estimer que les faits qui sont reprochés au syndic sont « suffisamment sé-

rieux pour que le gouvernement veuille faire la lumière là-dessus. Je ne me mêlerai donc pas de cette question. » Pour le moment, le plus urgent est, selon lui, que Satram ait un nouvel administrateur judiciaire, pour mettre en œuvre la procédure de redressement déjà établie par le tribunal. **INSTRUCTION** • La gestion



Photo : CNE

Le personnel de Satram a eu une deuxième rencontre avec le membre du gouvernement.

transparente et collégiale, dont a fait montre Me Edo durant sa brève mandature, a certainement convaincu les agents de Satram de ce qu'il est l'homme de la situation. Mais, pour le ministre du Travail, il n'est pas question d'être « préoccupé » par la situation d'« un individu », mais plutôt par des questions plus importantes, inhérentes au fonc-

tionnement et à la pérennité de l'entreprise. Par ailleurs, si M. Engandji Alandji dit comprendre l'inquiétude des employés de Satram de voir la direction générale actuelle de leur entreprise rétablie dans ses fonctions avec le risque de retomber, de fait, dans les mêmes travers, il rassure ces derniers de ce que cette inquiétude est également partagée par le

gouvernement qui a, en sa possession, assez d'informations et de preuves suffisantes pour comprendre pourquoi le personnel nourrit cette angoisse. En attendant que la justice se prononce sur le cas Dubernard, le tribunal de Port-Gentil a donné mandat à Donald Indingui, directeur administratif et financier de Satram, pour le paiement des salaires et les frais de recouvrement et d'honoraires à partir du compte de redressement domicilié auprès de la banque UBA. Cette mission s'effectuera sous le contrôle du juge commissaire. Le ministre du travail s'est réjoui de cette décision. Avant d'instruire la mise en place d'un comité permanent du Conseil économique et social et la reprise des activités, en vue de la sauvegarde de l'outil de travail. Pour le délégué du personnel, Nicaise Edzang, le problème reste entier.

Accident mortel dans le département du Komo-Kongo Un mort et deux blessés graves à Kougouleu

JNE
Kango/Gabon

UN tragique accident de la circulation impliquant un Toyota Hilux double cabine de couleur blanche, s'est produit, dimanche dernier, sur la Nationale 1, aux environs de Kougouleu, peu après la ville de Ntoundou. Conduite par Yene Mangoumou, l'automobile, immatriculée EP 632 AA, rentrait sur Libreville après avoir effectué un dépannage à Ndjolé. Le chauffeur avait à ses côtés son aide-chauffeur. A bord également du véhicule, quatre passagers embarqués chemin faisant. Parvenu au village Kougouleu, Mangoumou a

perdu le contrôle du pick up, qui a alors effectué plusieurs tonneaux, avant de terminer par un tête à queue en bordure de route. Dans une fâcheuse position donc. Bilan de l'accident : un mort sur-le-champ, dont le chauffeur, Yene Mangoumou et deux dames blessées, Julienne Boundzanga Koumba et Julie Mangoumou. Leurs cas ont été annoncés comme étant sérieux. « Le chauffeur a été éjecté de l'habitacle par le choc, preuve certainement qu'il n'avait pas sa ceinture de sécurité attachée. Il est mort sur-le-champ. Son corps sans vie a été ramené à Libreville par CasépGa. Les deux blessées graves sont deux dames qui, après avoir effectué des travaux



Photo : Justelin Ndemezo

Le véhicule a fait plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser en bordure de route, dans une fâcheuse position.

champêtres dans leurs plantations, rentraient à Libreville. Elles ont été évacuées sur la capitale pour des soins intensifs », explique la brigade de gendarmerie de Kango-centre, en charge du dossier pour faire la lumière sur les circonstances de cet accident.

ENQUÊTE • Selon les premiers éléments de l'enquête, l'excès de vitesse serait à l'origine de ce drame. « Le conducteur roulait excessivement vite. Il a dérapé, puis a fait une violente sortie de route, avant de terminer par un tête à queue », explique la bri-

gade de gendarmerie de Kango-centre. De nationalité camerou-

naise, Yene Mangoumou quitte le monde des vivants à 54 ans.

Drame en face du Casino Croisette Un corps sans vie retiré des eaux du Como

JNE
Libreville/Gabon

UN cadavre a été extrait, hier, en fin d'après-midi, des eaux du fleuve Como, en face du Casino Croisette au centre-ville, par les sapeurs-pompiers. Selon les premières constatations, ce corps sans vie serait celui de Nicolas Emame

Ondzaga, né le 11 septembre 1971 à Makokou. Le macchabée a été déposé, sur instruction du procureur de Libreville, dans une maison des pompes funèbres. Accident ou assassinat maquillé en noyade? C'est ce que va tenter de découvrir la police judiciaire, qui a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.